



République Française

Accusé de réception en préfecture
095-219506045-20221213-72-2022-DE
Date de télétransmission : 15/12/2022
Date de réception préfecture : 15/12/2022

Département du Val d'Oise
COMMUNE DE SURVILLIERS

DELIBÉRATION N°72-2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SURVILLIERS

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre (13/12/2022)

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Mme le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la **présidence de Mme Adeline ROLDAO-MARTINS, Maire.**

Etaient	Adeline ROLDAO-MARTINS	Didier WROBLEWSKI	Maryse GUILBERT	François VARLET
Présents :	Sandrine FILLASTRE	Fabrice LIEGAUX	Nadine RACAULT	Michel RAES
(25)	Eric GUEDON	Ahmed LAFRIZI	Marina CAMAGNA	Jean-Jacques BIZERAY
	Laurent CARLIER	Josette DAMBREVILLE	Eric SZWEC	Géraldine PEUCHET
	Sylvie DUPOUY	Amadeu SENE	Annie PANNIER	Anthony ARCIERO
	Laëtitia ALAPHILIPPE	Daniel BENAGOU	Christine SEDE	Nelly GICQUEL
	Djey Di KAMARA			

Absents représentés : Mme RACAULT donne pouvoir à Mme GUILBERT ; M. SENE donne pouvoir à M. LAFRIZI

Absents non représentés :

Secrétaire de séance : Sandrine FILLASTRE

Approbation de la résolution du 104^{ème} Congrès des Maires de France

Nous, maires, sommes aux premières loges des soubresauts qui traversent la société. Les symptômes de notre démocratie malade ne surgissent pas que par effroi lors des soirées électorales.

En étant au contact quotidien de nos concitoyens, nous mesurons l'accumulation des signaux faibles qui portent la trace d'un essoufflement de l'idéal démocratique. Pour autant, nous mesurons aussi dans de nouvelles formes d'expression démocratique le potentiel d'innovation, d'audace et de dynamisme qui au niveau local ne demandent qu'à s'exprimer. Nous ne nous résignons pas et nous nous tenons debout pour faire honneur au mandat qui nous a été confié.

Nous sommes convaincus que l'action de proximité dont nous sommes porteurs peut diffuser des solutions aux problèmes que rencontrent les habitants de nos communes. Par-delà notre détermination à rendre service au plus grand nombre, nous sommes plus que jamais animés par l'ambition de transformer le territoire, de faire de nos idées des réalités tangibles.

Pouvoir Agir, c'est la raison d'être de l'émergence des communes, de leur reconnaissance pendant la Révolution à la consécration par les lois de décentralisation des années.

Pouvoir Agir, c'est aujourd'hui notre force pour affronter les tempêtes, des conséquences de l'agression de la Russie contre l'Ukraine, à l'exigence écologique en passant par les affres des crises sanitaire, économique et sociale que nous traversons. Mais Pouvoir Agir, c'est également un appel pour demain, un cri salutaire pour défendre la commune et ses maires comme piliers encore solides de notre édifice démocratique. Oui, nous avons besoin de continuer à Pouvoir Agir. Pouvoir Agir, c'est la voie privilégiée pour apaiser les tensions sociales et redonner du sens à la démocratie représentative. L'impuissance publique telle qu'elle est ressentie par un nombre toujours plus grand de nos concitoyens constitue un puissant moteur de la désaffection profonde pour l'engagement public. Les citoyens attendent des solutions efficaces, qui ont une prise directe sur leur réalité vécue. Nous devons offrir un service public innovant et de qualité à nos habitants, nos familles et leurs enfants, nos aînés, afin de trouver une traduction concrète, visible qui donne son sens à la promesse républicaine : Liberté, Egalité, Fraternité. Et Laïcité !

Pouvoir Agir, c'est la condition indispensable pour relever les défis que nous impose le dérèglement climatique. La production d'énergies décarbonées, le développement de transports propres, la rénovation thermique de nos bâtiments, la protection de la ressource en eau, l'accès à une alimentation saine, mais aussi et surtout l'éducation et l'acceptabilité à la transition écologique, ne pourront se faire que grâce aux collectivités et tout particulièrement aux communes.

Pouvoir Agir, c'est la condition pour alimenter la machine économique de notre pays et éviter la panne générale. Nos entreprises, nos PME, nos structures de l'économie sociale et solidaire qui œuvrent tant à développer de nouveaux modèles et à accompagner nos habitants, ont besoin de l'investissement de nos communes et de leurs intercommunalités,

mais également de services adaptés à leurs activités, d'une mise en réseau mais aussi d'un ancrage territorial qui contribue à leur stabilité et leur identité.

Fragiliser les finances locales, c'est fragiliser l'économie nationale. Cette conviction que notre capacité à agir est indispensable est partagée par beaucoup. Il arrive même à l'Etat de se rendre compte qu'aucune politique publique n'est possible sans le concours étroit des collectivités, et plus encore des communes. Des résistances existent et perdurent des mauvais schémas de pensée. Trop souvent encore des mesures sont introduites sans concertation, presque par surprise, alors qu'elles restreignent les libertés locales. Persistent aussi des relents de discours stigmatisant les élus locaux, laissant poindre le mépris et le procès en illégitimité instruit par une partie de la haute administration. Il est désormais temps de tourner le dos à ces habitudes et d'entrer pleinement dans l'âge des libertés locales.

Ne nous y trompons pas, la tâche est complexe. Complexe car depuis trop longtemps, nos politiques publiques ont cédé aux sirènes de la métropolisation, du « toujours plus vaste » de nos villes, de nos entreprises. Certains redécouvrent les vertus de la proximité et du contact avec le public. Complexe car il est indispensable d'inverser ce long mouvement de recentralisation, d'éloignement des décisions du citoyen. La nouvelle étape de la décentralisation que nous appelons de nos vœux n'a pas besoin dans un premier temps de grands textes et de débats épuisants. Sans attendre une nécessaire grande loi de libertés locales ou une révision de la Constitution, la nouvelle voie que nous réclamons peut être empruntée dès demain, simplement en utilisant les textes existant grâce à une impulsion sincère et un véritable changement de pratiques de la part de l'Etat. Il suffirait qu'il se souvienne que le mot « confiance » peut être la clef de ces relations apaisées et constructives que nous appelons de nos vœux.

Les communes font toujours preuve de leur capacité à assumer pleinement des politiques publiques, non seulement celles qui leur étaient directement confiées mais également celles pour lesquelles l'Etat ne dispose plus de moyens suffisants pour les exercer de manière satisfaisante. Nous nous retrouvons ainsi face à une décentralisation inachevée, où Etat et collectivités agissent dans les mêmes domaines sans partage clair des responsabilités. Cette confusion participe de l'épuisement démocratique en déboussolant le citoyen et en diluant les responsabilités. Il faut mettre un terme à la recentralisation massive que nous subissons et qui est encore aujourd'hui à l'œuvre. Lorsque l'Etat cadenasse les collectivités, limite leurs compétences, réduit leur autonomie, alors la décentralisation est moribonde et les élus locaux réduits au rôle de simples supplétifs.

La décentralisation n'est pas une réforme technique, c'est un projet politique, une réoxygénation de la démocratie, une certaine vision de la société, de l'équilibre des pouvoirs et de la façon dont se constitue et vit une Nation. Dans ce but, l'AMF a formulé à l'issue de son Congrès des préconisations pour un nouvel âge des relations entre Etat et collectivités.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITÉ** :

ARTICLE 1 : ADOPTE la résolution de l'Association des Maires de France,

ARTICLE 2 : SOUTIENT les demandes de l'Association des Maires de France suivantes :

- laisser aux communes et à leurs intercommunalités le soin d'écrire la norme locale ;
- garantir la stabilité et la visibilité des ressources locales, en redonnant sa place et son sens à la contribution territoriale ;
- indexer DGF ;
- abandonner la suppression de la CVAE ;
- refuser l'encadrement des dépenses de fonctionnement des communes ;
- adopter une loi pluriannuelle de programmation des finances locales ;
- constitutionnaliser la clause générale de compétence ;
- affirmer que la fonction publique territoriale est un atout pour les communes ;
- améliorer l'efficacité de l'action publique dans les domaines partagés avec l'Etat.



Pour Copie Conforme,

Le Maire,

Adeline ROLDAO-MARTINS

A. ROLDAO. MARTINS